

Je trouve cela extrêmement important, surtout dans les régions que le député de Glengarry-Prescott-Russell a mentionnées et qu'il représente et les régions à l'ouest de Toronto comme Mississauga, Brampton, Oakville et à l'est de Toronto, comme la région de Pickering-Whitby-Oshawa, la région de Markham et le reste, où la croissance est phénoménale.

Je sais qu'à l'heure actuelle les ventes de maisons neuves et autres atteignent des records, grâce au nouveau gouvernement et à la confiance dans l'économie qui se manifeste au Canada, et on s'aperçoit alors que le rythme de construction est nettement plus rapide que ce qui avait été prévu et que les circonscriptions connaissent une croissance fulgurante. Je tiens à dire que grâce à cette loi, on peut en tenir compte et j'en suis fort heureux.

Je suis désolé que mon collègue le député de Gander-Twillingate (M. Baker) soit absent, car il réclamait pour Terre-Neuve un siège supplémentaire. Je tiens à dire au député de Terre-Neuve qu'une proportion de sept sièges sur 289 est préférable à une de huit sièges de 310. Je pense que vous vous apercevrez que le système de représentation proportionnelle est supérieur et que les gens sont mieux représentés qu'avec un siège supplémentaire. J'estime donc que son argument n'est pas vraiment fondé et je lui suggère d'y repenser, car il sera alors d'accord avec moi pour dire que Terre-Neuve profitera de ce nouveau programme.

Monsieur le Président, nous souscrivons à ce projet de loi et nous attendons avec impatience qu'il soit renvoyé au comité, afin qu'on puisse en discuter et répondre à de nombreuses questions. Je sais que d'autres audiences vont entraîner des frais supplémentaires, mais je crois que cela vaudra la peine, car nous pourrions ainsi mieux représenter les électeurs de nos circonscriptions avec moins de députés. Les députés auront tous un petit peu plus de temps pour présenter leurs doléances au gouvernement et le gouvernement aura à son tour plus de temps pour consulter. Grâce à cette augmentation diminuée, si je puis m'exprimer ainsi, nous aurons une représentation beaucoup plus efficace auprès du gouvernement, ce qui nous permettra de servir beaucoup mieux nos électeurs.

Je vais dire qu'il est maintenant 13 heures, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Merci. Il restera au député 15 minutes auxquelles il faut ajouter 10 minutes pour les questions et commentaires, après l'ordre du jour.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 22 du Règlement

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA VENTE ENVISAGÉE DES SOCIÉTÉS CANADAIRES ET DE HAVILLAND

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais durant une minute et demie signaler aux Canadiens comment le gouvernement actuel a lésé deux institutions nationales très importantes qui appartiennent à tous les Canadiens, soit la société aéronautique Canadair de Montréal et la société aéronautique de Havilland à Toronto. Ces deux sociétés, nous le reconnaissons tous, ont besoin de plus de travail, de soins et de temps avant de devenir rentables au sens où on l'entend dans le secteur privé. Pourtant, le gouvernement parle de vendre ces deux sociétés pour deux raisons. Cette décision est inadmissible et préjudiciable à ces sociétés. Selon certaines rumeurs, ces sociétés seront vendues et on se demande si elles demeureront en activité. La politique idéologique adoptée par le gouvernement nuit effectivement à la vente de leurs produits.

Une des raisons pour lesquelles le gouvernement agit ainsi est son idéologie. Il estime que c'est une excellente chose de fermer les portes d'une société de l'État. Les députés libéraux ne contestent pas, toutes les autres choses étant égales, qu'il est préférable d'avoir des entreprises qui soient exploitées par le secteur privé. Toutefois, la façon d'agir du gouvernement est préjudiciable aux compagnies.

Une autre raison de cette façon d'agir est devenue manifeste depuis quelques mois et c'est cette attitude d'un gouvernement qui ne voit que le bilan. Le gouvernement veut se débarrasser de ces sociétés et selon une certaine rumeur . . .

M. le Président: Je signale au député que son temps de parole est expiré.

* * *

LES CRIMINELS DE GUERRE

LE MANDAT DE LA COMMISSION

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, samedi dernier, le groupement Ukrainian-Canadian Committee et plusieurs autres associations de Canadiens ayant leurs racines dans les pays baltes et dans le sud de l'Europe ont publié toute une page de publicité dans les journaux, dans laquelle ils demandaient: «Pourquoi faire de la discrimination?» La source de leur inquiétude et de leur colère est la Commission d'enquête sur les criminels de guerre que le gouvernement a établie le 7 février dernier.

Il est maintenant évident que le premier ministre (M. Mulroney) a commis une erreur grossière en attirant l'attention de la Commission sur les seuls criminels de guerre liés aux activités de l'Allemagne nazie au cours de la Seconde Guerre mondiale. Il y a longtemps que le gouvernement canadien aurait dû réagir à l'accusation constamment portée contre notre pays d'avoir donné asile à des criminels de guerre. Toutefois, le gouvernement a inutilement créé un climat de désaccord en n'autorisant pas la Commission à enquêter sur des criminels de guerre liés aux activités de puissances autres que l'Allemagne nazie.